

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
Membres présents ayant voix délibérative :	21
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	8
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu du conseil d'université du 04 juillet 2023 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 13 décembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

La séance est présidée par Benoit ROIG, président de l'université de Nîmes.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Frédéric ESCOJIDO
Représentant de la ville de Nîmes

Madame Hélène CLUET
Directrice générale de la Mutualité Française Grand Sud

Madame Isabelle TECHER
Élue – Collège A
« Unîmes Ensemble »

Monsieur Sylvain RIGAUD
Élu – Collège B
« Unîmes Ensemble »

Madame Carine MOULIN
Elue - Collège Autres Personnels
« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Adel HACHACHE
Elu - Collège Autres Personnels
« Ensemble »

Madame Mathilde HOUGET
Elu-Collège Usagers
« C.A.T »

Membres présents avec voix consultative :

Monsieur le Directeur général des services
Samir SEDDOUKI

Monsieur l'Agent Comptable de l'université de Nîmes
Fabrice JACQUET

Madame la directrice du service commun de la documentation
Anne-Laurence MENNESSIER

Monsieur le directeur du service universitaire des activités physiques et sportives
Grégory MARRALE

Madame la Vice-présidente Recherche
Corinne LE GAL LA SALLE

Monsieur Franck DOMEIZEL
Représentant de Mme la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Membres invités présents:

Madame Axelle CADIERE
Vice-présidente Vie Etudiante

Monsieur Sylvain OLIVIER
Vice-président Formations

Membres excusés :

Madame Julie DELALONDE
Représentante de la région Occitanie

Monsieur Serge LUMBROSO
Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1

Monsieur Raphaël STRETTI

Elue - Collège Usagers

« C.A.T »

Procurations :

Monsieur Didier PAQUETTE donne procuration à Monsieur ROIG

Président de l'Université de Nîmes

Madame Madame Hélène GHESQUIERE donne procuration à Madame Hélène CLUET

Directrice générale de la mutualité française grand sud

Madame Véronique PALMER donne procuration à Madame Hélène CLUET

Directrice générale de la mutualité française grand sud

Madame Isabelle ORTEGA donne procuration à Madame Isabelle TECHER

Madame Isabelle TECHER

Elue — Collège A « Unîmes Ensemble »

Directrice de l'UNIFOP

Monsieur Jean Valade donne procuration à Monsieur Frédéric ESCOJIDO

Représentant de la Ville de Nîmes

Monsieur Nabil GOMRI donne procuration à Madame Carine MOULIN

Elue - Collège Autres Personnels « Unîmes avance 2020 »

Monsieur Nicolas LEROY donne procuration à Madame Isabelle TECHER

Président de l'Université de Nîmes

Madame Valérie COURTIN donne procuration à Monsieur Benoît ROIG

Président de l'Université de Nîmes

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques

Informations du Président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Approbation du compte rendu du conseil d'université du 22 mai 2023

Point 2. Nomination des membres du comité d'éthique et de déontologie.

Point 3. Approbation de la convention entre l'association GAMES FOR CITIZENS et l'université de Nîmes pour la réalisation du jeu « Entretien RH »

Point 4. Renouvellement du label génération 2024

FINANCIER

Point 5. Lettre de cadrage budgétaire 2024

UNIFOP

Point 6. Présentation et approbation de la politique tarifaire de l'UNIFOP et des tarifs de la Formation professionnelle continue 2023-2024

Point 7. Approbation de la modification de la maquette du DU Soutien à la parentalité

FORMATIONS

Point 8. Approbation des Unités d'Enseignement Transversales et Unités d'Enseignement Ouvertures (UET/UEO) pour l'année 2023/2024

Point 9. Approbation de la convention de partenariat PEPITE pour la Gestion et la Scolarité du Diplôme d'Établissement Étudiant Entrepreneur (D2E) 2023-2026

Point 10. Approbation de la modification de maquette d'enseignement de la Licence Professionnelle Biotechnologie pour la rentrée 2023/2024

Point 11. Approbation du cadrage national du Diplôme Inter Universitaire-DIU- « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Point 12. Approbation de la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire au fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur – examen du CLES

Point 13. Approbation de la modification de maquette du Master Psychologie, Parcours PSE, Psychologie sociale et environnementale, pour la rentrée 2023/2024

Questions diverses.

Informations du Président

Le Président de l'université présente aux membres l'ordre du jour et ouvre la séance.

Le Président soumet ensuite à l'approbation des membres l'ajout d'un point complémentaire à l'ordre du jour : point 14 approbation du dossier d'expertise du projet subventionné par le CPER 2021-2027 « Vers des Campus connectés et intelligents sur le site Vauban ».

L'ajout du point 14 ne fait l'objet d'aucune opposition de la part des membres du conseil d'université.

Le Président poursuit la séance par quelques informations générales.

L'année universitaire se termine avec la fin des examens de rattrapage du deuxième semestre qui se sont dans l'ensemble bien déroulés.

- Deux plateformes sont en cours de travail : la plateforme Parcoursup pour les premières années et la plateforme TrouverMonMaster pour les admissions en Master.
 - Il y a une stabilité des demandes concernant Parcoursup qui ne signifie pas qu'il y aura une stabilité des acceptations. L'université s'oriente vers des effectifs stables dans l'ensemble malgré une légère diminution d'étudiants en première année. Il soulève toutefois que les demandes en deuxième et troisième année sont plus nombreuses que les années précédentes dans des filières ciblées comme Psychologie avec des étudiants provenant de l'université Paul Valéry à Montpellier mais aussi de la filière Droit. Le Président explique que cette situation crée des difficultés à l'université de Nîmes qui n'a pas de capacité d'accueil extensible lui permettant de s'adapter à cette augmentation en troisième année, ce qui ne lui permet pas d'accepter toutes les demandes.
 - L'application TrouverMonMaster n'est pas encore parfaite mais elle comporte certaines vertus permettant d'avoir une visibilité sur les acceptations. Le Président constate que les capacités d'accueil des masters de l'université de Nîmes commencent à se remplir. La plateforme permet aux candidats de choisir l'université de Nîmes et d'accueillir ainsi des étudiants plus motivés.
- Les travaux sur le site Hoche 3, le nouveau bâtiment Recherche, sont bientôt terminés à l'exception de quelques ajustements. La commission de sécurité aura lieu le 17 juillet et sera présidée par Monsieur Escojido. A partir de là, les équipes pourront prendre possession de leur bureau. Le Président informe les membres que le déménagement du site GIS est actuellement en cours pour la semaine tandis que le déménagement du site des Carmes aura lieu quant à lui le 24 juillet 2023. Fin juillet, l'ensemble du matériel scientifique sera déménagé à l'exception de quelques bureaux du site des Carmes qui pourront être déménagés par la suite.

Le Président donne la parole aux membres et sans remarques de leur part débute l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil d'université du 22 mai 2023

Le président présente le compte rendu.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques, le président soumet le point au vote.

Délibération 2023 -27

Unanimité

Le compte-rendu de la séance du conseil d'université du 22 mai 2023 est approuvé.

Point 2 : Approbation de la nomination des membres comité d'éthique et de déontologie (CED)

Le Président donne la parole au Directeur Général des Services.

Le Directeur Général des Services rappelle que le CED a été créé en 2021 et qu'il est présidé par le Directeur de la Recherche Monsieur Yannick Martiquet et souligne le souhait de renouveler quatre membres. Un appel à candidature a été réalisé au sein du collège des enseignants chercheurs et des personnel BIATSS. Les candidatures présentées ce jour pour le collège des enseignants chercheurs sont :

- La candidature de Monsieur Samuel Dyens, Maître de conférences associé à l'université, avocat au cabinet Alibert Goutal et spécialiste des questions relatives à la déontologie ;
- La candidature de Madame Florence Lespiau, Enseignante Chercheuse en psychologie.

Les candidatures présentées ce jour pour le collège des BIATSS sont :

- La candidature de Madame Anne-Laurence Mennessier, Directrice de la Bibliothèque Universitaire ;
- La candidature de Monsieur Xavier Lahaye, Directeur du Pilotage.

Le Directeur des Services souhaite faire un point sur les activités du comité. C'est une commission qui se réunit sur certaines études (missions, enquêtes) souvent orientées sur le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Président prend la parole et précise que Monsieur Dyens est avocat spécialisé en déontologie et que Madame Lespiau est Maître de conférences en psychologie, membre du laboratoire APSY qui est le laboratoire qui soumet le plus de dossiers au comité d'éthique et déontologie. Le CED étant chargé d'expliquer les dossiers qui lui sont transmis, ces candidatures ont un grand intérêt pour ce comité. Le Président souligne la volonté de maintenir la parité dans les deux collèges, un homme et une femme. Il rappelle que le comité peut aussi examiner des dossiers hors de l'établissement.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques, le président soumet ce point au vote.

Délibération 2023 -28

Unanimité

Le renouvellement des membres du CED est approuvé.

Point 3 : Approbation de la convention entre l'association Games for Citizens et l'université de Nîmes pour la réalisation du jeu « Entretien RH »

Le Président informe les membres que la convention est proposée en raison de son montant financier qui nécessite l'approbation du conseil et rappelle le contexte autour de la convention. L'université a été labellisée démonstrateur numérique dans l'enseignement supérieur il y a deux ans. Dans ce cadre, elle a un certain nombre de programme de développement d'outils numériques liés à la pédagogie qui doivent être déployés, démontrés et diffusés à d'autres établissements.

Le Président explique que différentes orientations avaient été proposées à savoir des développements numériques dans le cadre de :

- L'administration, ;
- L'amélioration des conditions de vie du campus ;
- La pédagogie.

Le Président souligne le souhait de l'université de travailler sur des outils originaux pour transformer des cours conventionnels en cours numériques soit autour de la réalité virtuelle soit autour de la gamification d'activités de

formation. Dans ce cadre, l'université travaille sur un outil qui n'existe pas encore pour les établissements d'enseignement supérieur qui est la préparation à l'entretien d'embauche.

Le projet de départ était de réaliser un outil par l'intelligence artificielle qui permettrait de simuler un entretien d'embauche. L'intelligence artificielle n'étant pas encore suffisamment aboutie pour avoir la réactivité nécessaire permettant de simuler un entretien avec des personnes qui interagissent entre elles, ce projet n'a pas été mis en œuvre. La solution a donc été de permettre aux étudiants de se préparer par l'intermédiaire d'un jeu. En effet, il est nécessaire pour une personne de se préparer avant un entretien de différentes façons en prenant connaissance de l'entreprise, des renseignements sur son environnement, sur les dialogues ou les vocabulaires utilisés dans cette entreprises ... Pour former les étudiants par l'intermédiaire d'un jeu, l'association Games for Citizens a développé un projet qui s'appelle Ikigai. C'est un consortium d'une trentaine de partenaires réunis pour le développement du jeu (universités, grandes écoles, associations) animé par Games For Citizens. Le Président demande aux membres dans le cadre de la séance leur accord pour que l'université puisse adhérer au consortium de partenaires afin d'aider au développement du jeu. Il ajoute que l'adhésion permettra à l'université de bénéficier de l'ensemble des jeux éducatifs disponibles dans le cadre du consortium. L'université aura accès aux données d'utilisation des jeux qui sont hébergés sur le site Ikigai. Le Président rappelle que c'est un jeu éducatif et de formation qui n'a pas vocation d'amuser les étudiants. Dans le cadre du consortium, le jeu sera disponible gratuitement sauf en dehors du consortium où il pourra être valorisé avec une valeur monétaire.

Le Président présente la convention aux membres en expliquant qu'elle décrit le fonctionnement de l'association et le projet Ikigai. Le projet a une durée importante de 15 mois qui a plusieurs étapes et sa signature après approbation permettra d'enclencher sur une première phase en septembre et ensuite en décembre. Le Président a bon espoir que les étudiants utiliseront le jeu car ils utilisent déjà des modules professionnalisant par lesquels les formations essaient de les mettre face à des recruteurs dont une UE professionnelle sur l'accès à l'entreprise. Le jeu a plusieurs finalités car c'est un jeu évolué : l'étudiant qui atteint une partie du jeu qui a une durée totale de 45 minutes peut sauvegarder sa progression afin de reprendre le jeu où il s'est arrêté. Il y a aussi une fonctionnalité permettant de revenir en arrière.

Le Président donne la parole aux membres.

Le Représentant de la Ville de Nîmes prend la parole pour émettre un avis très favorable l'université ayant un taux de classement relativement élevé. L'efficacité de ce projet pourra être mesurée d'ici deux années. Il ajoute que les informations qui sont développées dans cet outil marque un premier pas vers des solutions d'intelligence artificielle.

Le Président rappelle que l'intelligence artificielle se situe dans un processus encore inabouti et que l'apprentissage par l'intelligence artificielle est bien insuffisant à ce jour.

La Directrice Générale de la Mutualité Française Grand Sud prend la parole en soulignant qu'il est nécessaire de multiplier les sources d'agilité pour préparer les étudiants aux entretiens d'embauche notamment sous la forme de jeu qui permettra de s'éloigner d'une posture classique de préparation à un entretien d'embauche, ce qui témoigne de la volonté de l'université de Nîmes de poursuivre sa logique de professionnalisation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle. La directrice félicite l'université de trouver des outils complémentaires et de l'intérêt qu'elle porte à la recherche de nouveaux dispositifs pour préparer les étudiants.

Le Président prend la parole pour faire part du souhait de l'université de se rapprocher des techniques de gamification afin de renouveler les modes d'enseignement pour éviter d'avoir des étudiants pouvant passer de grandes heures assis dans un amphithéâtre. Les étudiants doivent apprendre mais les enseignants ont aussi un rôle à jouer dans la modification des enseignements d'où la volonté de tester un outil du type jeu et de connaître son efficacité.

La Vice-Présidente Etudiante prend la parole pour souligner l'importance d'avoir une complémentarité entre les enseignements déjà existants et un nouveau mode d'apprentissage qui constituerait une ressource supplémentaire. Il y a certaines filières comme en Lettres qui dispensent déjà un cours obligatoire dans ce domaine

mais il est important de continuer à se saisir des nouvelles technologies qui dépendent de l'intelligence artificielle pour permettre aux étudiants de développer de nouvelles compétences.

Le Président remercie la Vice-Présidente Etudiante en soulignant l'importance de recueillir l'avis des étudiants.

En l'absence d'autre remarques, il soumet le point au vote.

Délibération 2023 -29

Unanimité

La convention entre l'association GAMES FOR CITIZENS (projet ikigai) et l'université de Nîmes pour la réalisation du jeu « Entretien RH » est approuvée.

Point 4 : Le renouvellement du Label Génération 24

Le Président présente le label Génération 24 qui a été acquis par l'université en 2021 à l'initiative du département PAPSA qui a vocation à s'impliquer dans la préparation aux jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui se dérouleront en France en 2024. C'est un label qui engage l'établissement dans un certain nombre d'actions, de promotions de l'olympisme et paralympique, de l'accessibilité à la pratique sportive, de la participation de l'université à des événements sportifs, de la valorisation du territoire dans le cadre d'activités sportives et de relations de l'établissement avec des associations sportives, médico sportives ou scolaires.

Le label a quatre objectifs que l'université souhaite poursuivre en 2023-2027 :

- Développer les liens entre l'établissement et l'environnement sportif et associatif comme l'organisation d'événements, l'engagement étudiant, les divers conventionnements comme ceux que l'université a établis avec la FFBS, Nîmes sport santé, avec rugby club, le handball ;
- Participer à la recherche et aux événements promotionnels en lien avec l'olympisme et paralympique en impliquant des élèves du primaire et du secondaire ;
- Accompagner les sportifs de haut niveau avec la mise en place d'une procédure avec un référent et trois types de sportifs : sportifs de très haut niveau qui ont le label ministériel, sportifs de haut niveau (entraînement quotidien) et les sportifs de bon niveau qui n'ont pas les mêmes accompagnements que les autres ;
- La mise à disposition des équipements sportifs aux associations sportives et locales. L'université a par exemple mis à disposition du collège révolution ses équipements pour des compétitions de badminton et de tennis de table ;

Le Président demande aux membres l'autorisation de renouveler le label. Sans avis contraires de la part des membres, le point est soumis au vote.

Délibération 2023 -30

Unanimité

La convention renouvellement du label Génération 2024 est approuvée.

Point 5 : Approbation de la lettre de cadrage budgétaire de l'exercice 2024

Le Président présente ce point financier qui lance l'élaboration du budget pour l'année 2024. Chaque année, un calendrier prévoit l'établissement de la lettre de cadrage qui avait été votée en septembre pour l'année 2023. Dans ce cadre, le président remercie le Directeur Général des Services pour le vote de la lettre de cadrage pour l'exercice

2024 au présent Conseil de juillet qui permettra à chaque gestionnaire de crédits de disposer des orientations principales pour débiter les conférences budgétaires à l'automne.

La lettre est présentée ce jour dans un contexte peu favorable.

- La guerre en Ukraine qui impacte sur les fournitures et les fluides. La hausse prévisionnelle des dépenses pour l'université se situe autour des 325 000 euros. L'université ne dispose pas d'information réelle mais il y a peu d'espoir de voir une baisse des énergies intervenir. De plus, l'expérience a démontré qu'en cas de baisse, l'énergie ne revient pas à la hauteur à laquelle elle était initialement ;
- Concernant les finances de l'Etat, le Président indique que la Première Ministre a demandé à l'ensemble des ministres de faire une économie sur leur propre budget de 5%. Le ministère de l'enseignement supérieur n'étant pas exonéré, cette demande ministérielle impacte directement le budget de l'université qui doit appliquer cette économie de 5% dans son budget.
- En outre, le Ministre de la Fonction Publique a annoncé des revalorisations salariales à partir du mois de juillet 2023 et pour l'année 2024. Il précise que c'est une mesure qui va impacter le budget de l'université car ces revalorisations ne sont pas compensées par les crédits de l'établissement pour l'exercice 2023 et qu'une incertitude subsiste sur la compensation de ces revalorisations salariales pour 2024.

C'est dans ce cadre que le Président soutient que l'université doit établir un budget suffisamment intéressant pour continuer à se développer mais aussi raisonnable pour ne pas créer de déficit particulier.

Le Président aborde le sujet des orientations stratégiques du contrat d'établissement 2021-2027 en citant les objectifs principaux :

1 La recherche doit être le moteur de développement de l'établissement avec la mise en place d'un service de la Recherche plus performant en termes de ressources humaines et d'accompagnement des chercheurs. A cela s'ajoute le déménagement des chercheurs sur le site Hoche dans des locaux neufs et de qualité avec des investissements qui vont se poursuivre. Enfin, la valorisation et la diffusion de la recherche grâce à des chercheurs performants dans la publication scientifique dans leur sphère disciplinaire bien que des efforts restent à réaliser dans la diffusion au grand public pour rendre plus visible la recherche réalisée à l'université.

2 L'offre de formation évoluant progressivement en raison du manque de moyen humain et matériel permettant de créer de nouvelles formations, l'université doit continuer la création de formation de master et l'ouverture de diplômes universitaires. Dans le cadre d'une demande émanant du Ministère, l'université doit se tourner vers les blocs de compétences et favoriser la création de formations en alternance. Le Président rappelle que l'université est lauréate du Plan d'investissement d'avenir (PIA 4) dans lequel elle proposait un plan à 3 millions d'euros avec deux axes :

- Le renforcement de la recherche dans le cadre de financements européens ;
- La formation continue pour la poursuite et le développement des diplômés d'université et de la formation professionnelle.

L'université n'a pas été entendue sur l'axe relatif à la recherche mais elle a été entendue sur le volet de la formation professionnelle permettant au service UNIFOP de prospecter les besoins du monde socio-économique pour créer les formations adéquates.

3 La poursuite de l'objectif de transition écologique avec certaines mesures qui avait été anticipées par l'université notamment avant la guerre en Ukraine permettant la réalisation d'économies en termes de consommation. La rénovation énergétique va se poursuivre sur la stratégie immobilière afin de pérenniser l'université pour les 30 prochaines années en termes de qualité des bâtiments. L'université ayant des anciens Bâtiments, l'un d'entre eux datant du 17^{ème} siècle, il est nécessaire de les conserver en état de manière quotidienne.

Le Président ajoute qu'une étude relative au bilan carbone de l'établissement a été lancée afin d'identifier les secteurs à améliorer.

Enfin, l'objectif de verdissement du campus universitaire se poursuit principalement sur le site de Vauban. Pour le site Hoche, le verdissement se réalisera ultérieurement quand Hoche 2 sera terminé afin d'avoir une approche globale des trois bâtiments.

4 La valorisation des initiatives et le soutien à la vie étudiante et au bien être étudiant. L'objectif est de proposer plus de dispositifs d'accompagnement au niveau précarité et santé avec un service universitaire de la santé qui va être renforcé en raison des fortes demandes. Le service d'accompagnement à la vie étudiante sera redimensionné de sorte que les étudiants puissent avoir une relation permanente et de proximité avec les agents de la vie étudiante. Le Président explique que l'université ayant conscience des problématiques d'espaces de vie pour les étudiants a lancé des projets de Tiny Houses dans les douves de Vauban. L'université devra répondre également aux problématiques de l'alimentation (par exemple mise en place de micro-ondes sur le site Hoche). Ces objectifs devront être finalisés avec les étudiants pour répondre de la meilleure manière aux besoins et aux envies des étudiants. L'expérience sur les trois dernières années a montré que les dispositifs mis en place avaient été bien reçus par les étudiants.

Le président conclut ce point en soutenant que ces projets se placent dans une forte dynamique afin que l'établissement puisse s'améliorer et se diversifier afin de ne pas être aspiré par d'autres établissements. Le Président rappelle que les responsables de crédits devront faire l'effort de présenter des budgets en diminution de 5% par rapport à l'année 2023.

Le Président donne la parole à la Vice-Présidente Etudiante qui soumet une problématique remontée par les étudiants sur le site Hoche en matière de santé. Elle souhaiterait savoir si une cellule santé sera installée sur Hoche notamment dans le cadre du déplacement des étudiants sur ce site qui seront plus nombreux. La Vice-Présidente Vie Étudiante et Vie de Campus répond qu'une permanence de santé est prévue dans les pavillons devant Hoche à partir du mois de septembre dans lesquels le médecin, les psychologues ou l'infirmière seraient alternativement présents. La Vice-Présidente Etudiante remercie la Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de Campus et soulève l'importance de ces aménagements sur Hoche pour les étudiants qui peuvent avoir des difficultés pour se déplacer sur Vauban afin d'accéder au service de santé universitaire. Le Président confirme qu'une réflexion est en cours pour doubler certains services sur Hoche comme la bibliothèque en raison de l'augmentation des étudiants sur ce site malgré l'impossibilité de doubler l'intégralité des services administratifs de l'université.

Sans autre question de la part des membres, le point relatif à la lettre de cadrage est soumis à l'approbation des membres.

Délibération 2023 -31

Unanimité

La lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2024 est approuvée.

Point 6 : Présentation et vote de la politique tarifaire de l'UNIFOP pour 2023-2024

Le Président de l'université donne la parole à la Directrice de l'UNIFOP qui le remercie. La Directrice explique que l'UNIFOP soumet ce point en conseil d'université à chaque fin d'année universitaire pour préparer la nouvelle année qui s'annonce. Sans revenir sur les fondamentaux de la formation professionnelle car il n'y a pas de nouveaux membres dans la commission enseignement en dehors de la Vice-Présidente Etudiante. Le document présenté expose la politique tarifaire de la formation continue pour l'année universitaire 2023-2024 en reprenant les textes de loi relatifs à ce périmètre. Aucun texte de loi ne vient perturber le périmètre de la formation professionnelle continue pour 2023-2024, il n'y a donc aucune modification majeure par rapport au texte voté l'année dernière qui a été repris dans son intégralité.

La Directrice de l'UNIFOP indique que la partie tarification est issue d'un travail avec la Direction du pilotage en regardant les coûts des formations licences, masters et licences professionnelles pour l'année 2021-2022. Aucune modification majeure du coût horaire des formations étant apparue, il a été décidé de conserver le travail effectué sur 2020-2021. La Directrice annonce que le service s'est projeté sur un travail extrêmement fin pour l'année prochaine afin d'intégrer des modifications comme les masses salariales qui impactent les coûts des formations et les coûts HeTD. Pour 2023-2024, la Directrice rappelle qu'il n'existe pas de modification sur les coûts horaires pour les licences générales et professionnelles et les masters.

La Directrice de l'UNIFOP présente une modification à la marge comme la tarification relative à une mobilisation du CPF en précisant que ce forfait ne pouvait faire l'objet d'exonération afin de ne pas avoir de recours sur ce type de demande.

Enfin, la Directrice aborde le point le plus important du document avec la principale modification en annexe. Il s'agit d'un tableau reprenant l'ensemble des coûts des formations par rapport à l'offre de formation votée au précédent Conseil d'université. Cette offre de formation ayant été modifiée à la marge pour certaines formations en nombre d'heures en présentiel, il peut y avoir un impact sur le coût de la formation en question. Ce tableau reprend ainsi l'ensemble des modifications sur l'offre de formation et les modifications en termes de tarifications.

Le Président remercie la Directrice de l'UNIFOP et demande aux membres s'ils ont des questions. En l'absence de remarque, le point est soumis à l'approbation des membres.

Délibération 2023 -32

Unanimité

La politique tarifaire de l'UNIFOP pour l'année universitaire 2023-2024 est approuvée.

Point 7 : Approbation de la modification de la maquette du diplôme universitaire (ci-après désigné DU) « Soutien à la parentalité »

Le Président de l'université donne la parole à la Directrice de l'UNIFOP qui indique que ce DU a été créé au sein du service formation professionnelle qui est porté par les collègues Enseignants Chercheurs du département PLLH et par la discipline psychologie. Ce DU a été ouvert en 2020, il s'agit de la quatrième session ouverte pour la rentrée 2023. En effet, cette formation rencontre du succès auprès des étudiants, il permet de maintenir la soutenabilité de la formation. Suite aux trois premières années d'exercices, les échanges avec les diplômés de ce DU soulèvent la nécessité d'opérer à de légères modifications de la maquette concernant l'ajout de quelques heures sur une compétence particulière. Dans le tableau du document (page 2), sur les interactions précoces, les modules déclinés en 4h CM et 4 HETD passent de 8h CM et 8 HeTD modifiant ainsi les maquettes mais aussi le coût de la formation. Cette formation initialement de 850 euros pour un public non financé deviendrait une formation à 920 euros. La Directrice précise que ce tarif ne semble pas être un frein aux futures inscriptions. Le Président remercie la Directrice et demande si les membres ont des remarques.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote des membres.

Délibération 2023 -33

Unanimité

Les modifications apportées à la maquette du DU « Soutien à la parentalité » sont approuvées.

Point 8 : Approbation des listes des Unités d'Enseignement Transversales et des Unités d'Enseignement Ouvertures (ci-après désignées UET et UEO) pour l'année 2023-2024

Le Président de l'université donne la parole au Vice-Président Formation pour la présentation du point relatif aux UET et UEO. Le Vice-président annonce qu'il s'agit d'un point, ainsi que la plupart des points qu'il présentera lors de la présente séance, ayant été approuvés préalablement en commission enseignement du 20 juin 2023. Il en est de même pour les points précédemment présentés par la Directrice de l'UNIFOP.

Le point 8 vient compléter les maquettes d'enseignement des différentes formations proposées en commission d'enseignement précédente puis votées au dernier Conseil d'université mais il restait à voter les UET et UEO. Il s'agit d'enseignements permettant de diversifier la formation de l'étudiant lui donnant en première et deuxième année de licence, à côté des unités d'enseignements principales du diplôme, des enseignants relevant de domaines différents permettant éventuellement un choix de réorientation.

Dans ce cadre, quelques modifications de détail ont été opérées sur ces UEO et UET parmi lesquelles nous pouvons citer le critère de la capacité c'est à dire le nombre d'étudiants pouvant suivre ces unités.

La principale modification se situe au niveau du Département Sciences et Arts avec la fermeture pour 2023-2024 de l'UEO « Architecture Art Contemporain design : histoires d'exposition » qui est remplacée par l'UEO « La pharmacie d'aujourd'hui, les thérapies de demain ». Une UET est créée, l'UET « Agir ensemble pour promouvoir l'inclusion » et une UET est réouverte, il s'agit de l'UET « Sportifs de Haut niveau ».

Le Vice-Président Formation précise que les modalités de contrôles des connaissances de ces UET/ UEO sont celles de l'année dernière. Les nouvelles modalités seront soumises pour approbation en commission d'enseignement le 13 septembre 2023 puis au Conseil d'université qui suivra cette commission.

En l'absence de remarque, le président soumet le point au vote des membres du conseil.

Délibération 2023 -34

Unanimité

Les Unités d'Enseignement Transversales et les Unités d'Enseignement Ouvertures pour l'année 2023-2024 sont approuvées.

Point 9 : Approbation de la convention de partenariat PEPITE pour la gestion du Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur (D2E)

Le Vice-Président Formation indique que c'est une convention qui sera signée avec l'université de Perpignan qui est l'université qui porte l'action PEPITE et les questions d'entrepreneuriat pour le compte de l'action territoriale Occitanie Est qui regroupe les quatre universités de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon. Il s'agit du diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur (D2E) qui permet un projet entrepreneuriale porté par un étudiant entrepreneur. Cette convention est une simple reconduction, elle n'a pas été modifiée par rapport à la convention pour 2022-2023 en dehors d'une légère modification concernant la fusion des heures de cours et des heures d'ateliers. Ce changement n'a aucune incidence sur le contenu des cours. Le Président de l'université indique que l'université de Nîmes a des difficultés à inscrire des étudiants à ce diplôme en raison d'un manque de connaissance des étudiants alors que de plus en plus d'étudiants demandent le statut d'étudiant entrepreneur, ce qui démontre que les étudiants ont des projets entrepreneuriaux. Un bilan sera réalisé concernant l'évolution du nombre d'étudiants qui candidatent à ce diplôme et qui ont le statut.

En l'absence de remarque de la part des membres, le point relatif à la convention de partenariat PEPITE est soumis à l'approbation des membres.

Délibération 2023 -35

Unanimité

La convention de partenariat PEPITE pour la gestion du Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur (D2E) (1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2026) est approuvée à l'unanimité.

Point 10 : Approbation des modifications de la maquette de la Licence professionnelle Biotechnologies

Le Vice-Président Formation prend la parole pour expliquer qu'il s'agit d'une licence professionnelle ayant évolué pour être ouverte à l'alternance, qui est une volonté du ministère. Ce passage à l'alternance a permis de réviser la maquette avec la création d'un second parcours. En annexe du document présenté figure le détail des deux parcours : lors d'un semestre, les cours seront séparés suivant les parcours choisis par les étudiants c'est-à-dire suivant le parcours Biotechnologies techniques d'analyses biologiques ou suivant le nouveau parcours intitulé Bio analyses techniques d'analyses chimiques.

Le Président explique qu'il s'agit d'une évolution intéressante. D'une part, la licence professionnelle fonctionne bien en formant les étudiants à la technicité de la biotechnologie avec beaucoup de pratique. Il ajoute que l'université a été sollicitée pour la création de formations par des entreprises dans ces domaines précis mais aussi en matière d'analyse chimique. Dans ce cadre, l'université a fait le choix de créer un nouveau parcours sur une formation existante à la place de créer une nouvelle licence. D'autre part, cette modification vient en support d'un BTS dans le cadre d'un déséquilibre post bac. En effet, il existe quatre types d'étudiants qui sont les CPGE, les étudiants inscrits à l'université, les étudiants qui rentrent en IUT et les étudiants inscrits en BTS. Tous ces étudiants ont une visibilité d'un premier cycle universitaire (L3) sauf ceux inscrits en BTS. Ces derniers étaient à égalité dans leur cursus avec les étudiants en IUT (il s'agissait de DUT de deux ans avec poursuite en licence professionnelle). Avec l'ouverture du Bachelor universitaire de technologie (BUT) en troisième année d'étude, la situation a changé pour ces étudiants, ce qui n'a pas été le cas pour les BTS.

Ce nouveau parcours s'inscrit suite à une réflexion qui s'est tenue entre l'université et les partenaires lycéens de Nîmes dans la volonté de lier certains BTS avec des licences professionnelles de l'université. Le lycée gagne en visibilité sur ses formations BTS et l'université gagne en remplissage car le passage des IUT en BUT a impacté de manière générale les licences professionnelles en France.

L'évolution de la maquette répond à la fois à un besoin du monde socio professionnelle et à une évolution importante pour les étudiants de BTS en leur donnant une visibilité sur un premier cycle universitaire.

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions. En l'absence de remarques, le président soumet le point au vote.

Délibération 2023 -36

Unanimité

Les modifications apportées à la maquette de la licence professionnelle Biotechnologies sont approuvées.

Point 11 : Approbation du cadrage national du diplôme inter universitaire – DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier ».

La parole est donnée au Vice-Président Formation qui indique qu'il s'agit d'un diplôme commun à toutes les universités françaises qui dispensent des formations du personnel enseignant du primaire ou secondaire y compris les conseillers principaux d'éducation. Le texte présenté est identique au texte voté l'année dernière.

Les candidats habilités à présenter le concours de l'enseignement sont les personnes titulaires d'un master MEEF mais aussi des candidats non titulaires de ce master (sans formation aux métiers de l'enseignement). Ces derniers, lors de leur année de stage leur permettant d'entrer dans le métier, sont stagiaires à mi-temps et en formation l'autre moitié du temps (la formation constitue le DIU). Le document présenté est un document national de cadrage du DIU qui concerne l'université dans le cadre de l'INSPE qui réunit les quatre universités dans le cadre de la coopération Occitanie Est par laquelle l'université de Nîmes est partenaire dans la formation des étudiants en Arts Appliqués (MEEF Arts Appliqués) ainsi qu'une intervention au sein du DIU pour former les stagiaires en Arts appliqués.

Le Président de l'université remercie le Vice-Président Formation et sans remarque de la part des membres, il soumet le point relatif au DIU à l'approbation des membres.

Délibération 2023 -37

Unanimité

Le cadrage national du diplôme inter universitaire – DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » est approuvé.

Point 12 : Approbation de la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire au fonctionnement des jurys relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur – examen du CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur

Le Vice-Président Formation indique qu'il s'agit d'un point permettant de clarifier le montant de la rémunération des enseignants de l'université de Nîmes qui corrigent les examens du CLES pour lequel Unîmes a conclu une convention avec l'université Paul Valéry Montpellier 3. Ces tarifs sont conformes à l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants qui participent à la passation de ce test en langues : le tarif de rémunération par copie corrigée est de 2,30 euros ; le tarif de rémunération pour un examen oral est de 2,85 euros.

Le Président de l'université remercie le Vice-Président Formation. En l'absence de remarque de la part des membres, le point est soumis au vote.

Délibération 2023 -38

Unanimité

La rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire au fonctionnement des jurys relevant du Ministère de l'enseignement supérieur – examen du CLES est approuvée.

Point 13 : Approbation de la modification de la maquette d'enseignement 2023-2024 du Master Psychologie Parcours PSE

Le Vice-Président Formation explique qu'il s'agit d'une maquette déjà votée en commission d'enseignement puis en conseil d'université mais les enseignants intervenant dans la formation ont demandé ultérieurement de modifier légèrement la maquette (modifications surlignées en rouge dans le document) en raison d'un congé obtenu par l'une des enseignantes du Master afin de s'adapter à son absence en modifiant certains intitulés de matières.

Ces modifications ont été validées par la dernière commission d'enseignement.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de questions, le président met ce point au vote.

Délibération 2023 -39

Unanimité

La modification de la maquette d'enseignement 2023-2024 du Master Psychologie Parcours PSE est approuvée.

Point 14 : Approbation du dossier d'expertise du projet subventionné par le CPER 2021-2027 « Vers des Campus connectés et intelligents sur le site Vauban ».

Le Président de l'université indique qu'il s'agit d'un point ajouté à l'ordre du jour. Sans opposition de la part des membres sur cet ajout, le président donne la parole au Directeur général des Services.

Le Directeur Général des Services explique qu'il s'agit d'un point relatif au dossier d'expertise dans le cadre du CPER 2021-2027 « Vers des Campus connectés et intelligents sur le site Vauban » et donne quelques informations sur le projet.

Le CPER est le contrat de Plan Etat Région, un accord pluriannuel voté entre l'Etat et les collectivités qui financent les différents projets. Il permet d'identifier les grandes orientations stratégiques, de fixer les modalités de mise en œuvre du projet et les engagements financiers des différents partenaires. D'une part, l'établissement a reçu un financement de 9,2 millions d'euros pour finaliser l'opération Hoche et, d'autre part, 4 millions d'euros ont été financés dans le cadre du présent point.

Le CPER ayant été signé le 1^{er} décembre 2022, le Rectorat a informé récemment l'université qu'une enveloppe de 1 575 000 euros sur les 4 000 000 euros a été débloquée. Pour permettre au Préfet de Région de prendre un arrêté afin de notifier à l'université le financement et la maîtrise d'ouvrage, il est nécessaire d'approuver au préalable en

conseil d'université le dossier d'expertise dans des délais serrés. En effet, après échange avec le Rectorat, l'université a obtenu la maîtrise d'ouvrage et pourra ainsi piloter directement ce projet.

Le document présenté ce jour en séance reprend les éléments structurants, le contexte règlementaire, la stratégie, le panorama de l'existant, les objectifs de l'opération et le cadre dans lequel le projet s'intègre par rapport à d'autres orientations comme le contrat de site, le schéma régional d'enseignement supérieur ou encore le contrat d'établissement quinquennal.

Le Directeur Général des Services indique que le projet a été présenté par le Président en fin d'année 2019 avec le souhait d'engager l'université dans un virage numérique avant que l'épidémie de covid 19 n'apparaisse. La situation d'urgence a accéléré le projet numérique en raison des différents besoins mis au jour et a nécessité pour l'université d'adapter le projet initial à aujourd'hui. Dans ce cadre, le Directeur Général des Services présente les projets avancés qui ont été réalisés pour répondre aux enjeux immédiats de la crise : la salle du conseil, l'amphithéâtre A5 transformé en auditorium, la salle D014 ...

Cette première enveloppe de 1 575 000 d'euros aidera l'université à financer les amphithéâtres A3 et A4 avec pour objectif de gagner de la place et de moderniser les locaux avec des outils connectés qui faciliteront le travail des enseignants permettant une interaction avec les étudiants qu'ils soient à distance ou en présentiel. Des salles de TD seront également rénovées et rééquipées. La salle D014 sera adaptée à sa longueur afin que tous les occupants puissent avoir une visibilité avec du mobilier adaptable favorisant différentes formes de travail en TD. Les outils numériques et les équipements présentés servent de modèles, ils sont utilisés et expérimentés avec l'appui du service de la SNAP qui a été créé avec le projet DEMOES qui travaille avec les enseignants et les étudiants pour adapter les outils aux besoins.

La suite sera la finalisation de ces opérations et la poursuite de l'équipement des salles de TD, la réalisation de l'amphithéâtre A1 et A2. Le financement de 4 millions d'euros est plus large et concerne le site Vauban avec un projet de digitalisation du site. D'autres projets pourront être présentés dans un dossier d'expertise modificatif. Le document se termine sur une analyse des risques avec une auto-évaluation et les chiffrages prévisionnels. Pour la rénovation des amphithéâtres A3 et A4, le document présente le coût estimé et le coût après l'ouverture et l'analyse des plis. L'année prochaine sera planifiée la rénovation des amphithéâtres A1 et A2 avec une enveloppe qui est aujourd'hui de deux millions d'euros. Le Directeur Général des Services termine son propos en expliquant que ce dossier d'expertise sera transmis au Rectorat qui le transmettra au Préfet de Région qui prendra un arrêté après avis en mentionnant la maîtrise d'ouvrage à l'université.

Le Président de l'université prend la parole pour souligner l'importance de soumettre ce document en séance du jour en raison de la somme d'argent disponible et de la maîtrise d'ouvrage à l'université. Le Rectorat avait la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le site Hoche, ce qui avait pu compliquer l'avancée des projets malgré la bonne volonté dont il a pu faire preuve. En effet, le Rectorat ayant plusieurs dossiers à traiter de manière différenciée, la maîtrise d'œuvre à l'université est plus favorable au bon déroulement de ses propres projets.

Le Président se dit satisfait des financements du CPER 2021- 2027 car deux projets sur trois présentés par l'université ont été retenus. Il remercie dans ce cadre les financeurs (Etat, Région et Collectivités) et remercie les représentants des collectivités qui permettent à l'université d'améliorer les sites de l'université.

Le représentant de la Ville de Nîmes demande qui pourra signer les conventions financières entre l'Etat, la Région et la Collectivité concernée pour chacun des financements dans la mesure où l'université a la maîtrise d'ouvrage.

Le Directeur Général des Services explique que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'université mais il n'y a pas de changement pour les conventions, le circuit de signature avec l'Etat est conservé.

Le Président demande aux membres s'ils ont des remarques. En l'absence de remarque, il met le point au vote.

Délibération 2023 -40

Unanimité

Le dossier d'expertise du projet subventionné par le CPER 2021-2027 « Vers des Campus connectés et intelligents sur le site Vauban » est approuvé.

Questions diverses

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarque, le Président remercie les membres du conseil pour leur présence, annonce le prochain conseil d'université qui aura lieu le 25 septembre à 9 heures et clôture la séance.